



Rapport annuel du Président 2019 - 2021

En tant que président de l'Association des commandants d'arrondissement suisses, j'ai présenté l'ordre du jour pour 2019 - 2021 lors de l'assemblée générale du 14 juin 2019 et je rends maintenant compte de sa mise en œuvre :

1. nous nous sommes engagés à réaliser de nouvelles tâches, de nouveaux projets et de nouveaux développements importants.

Les projets de numérisation (mesures douces PISA, milice e-Pers, numérisation dans le système de contrôle), qui se trouvent dans différentes phases de projet, nous accompagnerons dans les prochaines années et modifieront les tâches dans les commandements d'arrondissement. Notre participation aux différents projets est donc d'autant plus importante. Nous avons réussi à impliquer des représentants compétents dans nos rangs pour des travaux de projets.

25 commandants d'arrondissement ont été nommés comme représentants de la mobilisation par leur canton. En collaboration avec le commandement des opérations, la direction a élaboré la définition et la détermination des tâches cantonales en matière de **mobilisation**. La mobilisation de l'armée pour les opérations-Corona a montré que certaines des tâches préparatoires initiales pour une mobilisation des cantons et des communes devaient être adaptées. Les spécifications correspondantes ont été adaptées en janvier 2021.

En ce qui concerne **l'exécution des arrêts hors du service**, la coopération et le soutien entre les troupes et les commandements d'arrondissement ont été interrompus par le chef du DDPS à compter du 1er juin 2019. Un groupe de travail - sous la direction du secrétaire général de la RK MZF - composé de quatre commandants d'arrondissement, de représentants du secrétariat général du DDPS et de l'armée a élaboré de nouvelles options de solution et un plan d'action. Le chef du DDPS a répondu positivement à cette demande en décembre 2019 et la pratique précédente a été rétablie. Une solution à long terme impliquant une modification du code pénal militaire a également été élaborée par le groupe de travail et fait partie de la révision actuelle du code militaire à compter du 1er janvier 2023.

Un groupe de travail de l'ASCA a analysé la situation actuelle concernant **les demandes de déplacement de service** en collaboration avec le personnel de l'armée et d'autres partenaires (Offices de liaison, les secrétariats d'établissements de l'enseignement, commandants d'unités, etc.). Les conclusions ont été présentées lors de la journée du 18 août 2020, les prochaines étapes ont été définies. La numérisation va également modifier ce domaine de responsabilité dans un avenir proche.

Le statu quo doit être maintenu dans le cadre de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, Outre le principe de domicile établi en 2004 avec l'Armée XXI, la répartition fondée à l'époque (60% cantons et 40% Confédération) concernant les demandes à traiter des groupes de grades doit également être respectée.

2. Nous continuons à développer les journées d'information avec une vue d'ensemble ciblée du "premier contact" du conscrit à l'école de recrues.

Dans les directives relatives aux journées d'information, les tâches des cantons dans le domaine du recrutement ont été confirmées et la collaboration avec l'armée a été rendue obligatoire. Le développement continu des journées d'information est également souligné dans les directives. Une nouvelle étape est franchie dans la méthodologie des journées d'information, elle a été développée en collaboration avec Bipol et plusieurs cantons. Cette solution s'appelle "place du marché", elle est mise en œuvre depuis cette année et l'année prochaine.

L'engagement accru des cantons en faveur du recrutement de femmes dans l'armée a produit tous ses effets. Les journées d'information volontaires et les événements d'information supplémentaires (stands) ont été bien visités. Nous soutenons les efforts de l'Armée pour recruter davantage de femmes pour le service, nous sommes toutefois sceptique quant à la possibilité d'atteindre l'objectif de l'armée - 10 % de femmes - par le seul biais du volontariat.

3. Nous soignons l'échange d'informations et des idées entre les cantons et nos partenaires.

Les sujets d'actualité ont été traités lors de cinq (2019) et sept (2020) réunions de comité, dont une séance en (2019) et deux en (2020) avec le C Pers A et ses Chefs sections, une entrevue a été organisée avec le CdA et également une avec le Chef cdmt instr en 2020.

En outre, le comité s'est engagé dans divers groupes de travail et groupes techniques:

- Groupe de spécialistes PISA
- Groupe de pilotage pour les journées d'information
- Groupe de travail sur les arrêts hors-du-service
- Comité de projet "Chance armée»
- Pers A Board
- Groupe de travail «Alimentation armée et protection civile»
- Groupe de support DEVA
- Projet PISA mesures douces
- Projet e-Pers-Miliz
- Groupe de travail "Nouvelle pré-information"

Autres points du rapport

Révision de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Suite à la révision de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligations générale de servir au 1er janvier 2019, tous les naturalisés nés entre 1981 et 1989 ou plus tard ont dû être enregistrés dans PISA par les commandements d'arrondissement. Grâce à ce travail, les administrations concernées ont pu achever les travaux de mise à jour des systèmes de la taxe dans les délais prévus..

Journée de travail du 18 août 2020

Malgré cette période du Corona avec un seul report de mai à août, nous avons pu ainsi organiser notre journée de travail bisannuelle au Centre d'instruction de l'armée à Lucerne.

45 commandants d'arrondissement et leurs collaborateurs/trices de 23 cantons ont écouté les différentes présentations sur nos tâches principales, mais aussi sur les projets de numérisation.

Les nombreux retours positifs témoignent de l'intérêt pour ce concept, il sera organisé de manière encore en plus étroite collaboration avec le personnel de l'armée.

Recommandation sur les procédures disciplinaires

Sur la base de notre expérience pratique dans le système disciplinaire et sur demande de l'Office de l'auditeur chef (OA), notre association a adapté dès la fin 2020 la procédure de la recommandation élaborée en 2004 par les représentants militaires et la protection de la population (KVMB).

En particulier, dans les manquements répétés de l'obligation du tir hors service. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que l'OA devrait être saisie. La nouvelle recommandation a une nouvelle fois été décidée conjointement avec le KVMBZ et l'ASCA.

Nouvelle pré-information

La pré-information écrite des futurs conscrits et des jeunes femmes est passée de l'âge de 16 ans à 17 en raison du développement de l'armée (DEVA). La forme de la VO est restée inchangée.

Aujourd'hui, les cantons informent surtout les jeunes de 17 ans de la possibilité d'une formation préalable (cours préparatoires). Au début de l'Armée XXI, les jeunes de 16 ans étaient encore informés sur leurs futures tâches et sur la politique de sécurité suisse et ses instruments au moyen d'une brochure. Il est du devoir de l'armée de déterminer le contenu de la VO. Ce devoir d'information serait toujours conforme à la base légale (Ordonnance sur le service militaire obligatoire), mais il n'est plus entièrement appliqué. L'ASCA a donc demandé l'élaboration d'un règlement uniforme au commandant du recrutement en 2020. Un premier projet a été présenté au comité en février 2021 et sera traité plus tard par un groupe de travail composé de commandants d'arrondissement. Le nouveau produit devra être utilisé pour la première fois dans le VO en 2022.

Comité

Lors de la dernière Assemblée générale (AG) à Altdorf, le Comité a été élu pour deux années supplémentaires. L'excellente coopération et la camaraderie au sein du comité sont la clé du succès de notre association. Je tiens à remercier mes collègues pour leur grand engagement envers notre association et notre profession. Malgré la pandémie du Corona et l'annulation de divers événements et réunions de projet qui en a résulté, nous avons réussi à travailler et à développer les principaux points de l'ordre du jour.

Lors de l'assemblée générale, le commandant Louis-Daniel Jaccoud (Cdt ct VD; membre du comité depuis 2017) quittera le comité. Je tiens à remercier Louis-Daniel pour son soutien et sa coopération collégiale à tout moment.

En 2015, il nous a brillamment organisé l'AG à Morges mais également présidé la Conférence Suisse-Latine des commandants d'arrondissement durant cette période.

Zürich, 7 mai 2021

Association Suisse des commandants d'arrondissement

Le Président



Oberst Daniel Bosshard